

# ARCHIVORE

Bulletin de l'Association des Étudiants et des Diplômés en Archivistique d'Angers

Numéro 6, parution trimestrielle

Septembre 1997

## ↳ ÉDITORIAL ↳

**F**idèle à sa devise «jeter des ponts entre les promotions», l'A.E.D.A.A. souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants pour cette nouvelle rentrée universitaire.

En vue de les «intégrer» rapidement au monde archivistique angevin, l'A.E.D.A.A. les invite à participer (mais nous comptons également sur les diplômés et sur les étudiants déjà fixés en Anjou) aux deux manifestations de rentrée organisées par l'association les 18 et 19 octobre prochains (voir pour plus détails en page 5).

Le week-end commencera par la conférence de M. Guionie, directeur de la Reliure du Limousin sur la restauration du patrimoine écrit et graphique. Celle-ci revêt un caractère exceptionnel, non seulement par la qualité de l'intervenant, mais également du fait qu'il s'agit de la première conférence de l'A.E.D.A.A.. Souhaitons que ce soit le début d'une longue série.

Le dimanche se révélera plus sportif avec le jeu de piste pédestre, deuxième édition, qui aura lieu à

Angers et aux Ponts-de-Cé. Les participants organisés en équipes tirées au sort et comprenant un étudiant de chaque niveau d'étude arpenteront la capitale angevine à la recherche des questions .... et des réponses, et partageront un déjeuner réparateur bien mérité. Espérons que cette manifestation connaisse le même succès que celui rencontré lors de la première édition.

D'autre part, le projet attendu de l'Annuaire devrait bientôt se concrétiser pour une parution que l'association espère à la fin de l'automne. Pour nous aider dans cet objectif, chacun est invité à répondre rapidement au questionnaire joint au précédent numéro d'*Archivore*. Pour ceux qui ne l'auraient pas eu, contactez-nous.

Enfin, l'association tiendra son assemblée générale le 13 décembre prochain : l'actuel bureau dressera le bilan de ses actions et les adhérents éliront un nouveau bureau (avis aux amateurs !).

Bonne rentrée universitaire.

Isabel GILG

## BONNE RENTREE UNIVERSITAIRE

*Octobre et ça repart !*



ARCHIVORE n°6, septembre 1997

## SOMMAIRE

Actualité : la Maison de la Mémoire	2
Manifestations de l'A.E.D.A.A.	5
Offres d'emploi	6
La description archivistique	7
Exposition à Meung-sur-Loire	9
Les archives de l'I.N.A.	10
Archilivres	12
Annuaire	12



## LA MAISON DE LA MEMOIRE DE LA V<sup>ème</sup> REPUBLIQUE

L'Etat a décidé d'implanter à Reims, les archives de la V<sup>ème</sup> République lors du Comité interministériel d'Aménagement du Territoire tenu à Troyes le 20 septembre 1994. Les raisons de ce choix étaient entre autres la proximité de Paris où se trouvent la plupart des chercheurs en histoire contemporaine (140 km), des liaisons aisées avec la capitale (autoroute et future ligne de TGV), l'existence d'une université avec un laboratoire d'histoire contemporaine.

La Maison de la Mémoire occupera 2,3 hectares en pleine ville à front du boulevard Pommery et sera entourée de logements, de services et d'un équipement sportif. Le ministère de la Défense et le ministère de la Culture ont décidé de conjuguer leurs efforts et le 30 août 1995, les bases d'action communes ont été définies dans un protocole d'accord complété le 26 janvier 1996 par un protocole de maîtrise d'ouvrage. Le jury du concours d'architecture a retenu le 18 juin 1996, le cabinet des architectes Henri et Bruno Gaudin comme maître d'œuvre. La construction devrait commencer en 1998.



### L'ARCHITECTURE

Le bâtiment de 35 000 m<sup>2</sup> conçu par Henri et Bruno Gaudin est constitué de trois modules très distincts dans leurs fonctions et leur ligne architecturale. A l'arrière-plan, huit blocs massifs de cinq niveaux de hauteur contiennent les cent magasins de 200 m<sup>2</sup> chacun. Ils forment un long frontispice de pierres appareillées solidement ancré dans l'espace. Le lieu de conservation est enveloppé d'une double peau ventilée qui lui confère inertie et isolation naturelle.

Au premier plan, une grande nef allongée accueille le public qui y reçoit les documents. Elle contraste

avec le module précédent par sa légèreté et sa ligne souple et dynamique. Là s'organisent les échanges dans les espaces pédagogiques, d'exposition et de conférence en rez-de-jardin, la salle de lecture des archives à gauche (150 places), la bibliothèque à droite (30 places) au premier niveau. Deux services de références, l'un archivistique, l'autre bibliographique, animés en permanence durant les heures d'ouverture par conservateur ou documentaliste et bibliothécaire, seront à disposition des chercheurs pour les aider au repérage de leurs sources et dans la solution de leurs problèmes scientifiques. Les scolaires auront une salle modulable de 40 places et une salle de conférences de 80 places. Les partenaires scientifiques auront accès à deux petites salles qui leur seront réservées pour des réunions en comités restreints et des travaux spécifiques sur le site.

Entre ces deux entités contrastées, un dispositif simple fait lien. Autour de deux patios, s'organisent tous les services qui font vivre l'équipement, locaux de traitement et administration. C'est la " maison des archivistes " qui habite le cœur de l'ouvrage au calme et à l'abri de l'ensoleillement direct.

Une attention particulière a été portée à l'éclairage naturel, souvent venu de haut pour donner à l'espace une certaine solennité et une douceur pour l'étude. Chaque individu reçoit sa lumière et une attention particulière.

Les mouvements des documents ont été réduits au maximum malgré l'ampleur du centre. La mise à disposition au public pourra être effectuée en 15 minutes, les distances moyennes entre les stockages et les salles de lecture étant de 100 mètres (les plus longues de 120).

Le coût du projet Gaudin est de 189 millions de francs hors taxes (valeur avril 1996) pour un linéaire de 180 km.

### LES FONDS

#### Fonds gérés par le ministère de la Culture

Dès 1995, avait été adopté le nom de Maison de la mémoire de la V<sup>ème</sup> République, ce qui d'une part affirmait la volonté d'ouvrir plus encore vers le public cette institution archivistique, d'en faire un lieu chaleureux, convivial, d'accès facile, agréable à tous, d'autre part déterminait la période chronologique dont les documents devaient entrer à Reims.

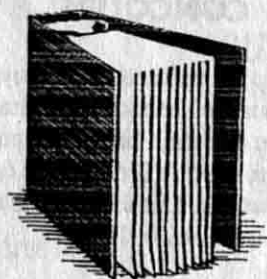
Reims étant plus éloigné de Paris que Fontainebleau,

il a donc semblé peu réaliste de transférer dans la Maison de la Mémoire des versements dont le contenu pourrait être régulièrement utile aux institutions versantes. Il fallait aussi que les localisations des documents soient les plus claires et simples possible pour le public. Il fallait pour des raisons de coût éviter de déménager des documents éliminables. Il fallait pour la performance et la rentabilité intellectuelle, éviter de créer à Reims des services existant à Fontainebleau et y ayant une expérience reconnue (personnel qualifié dans la gestion des relations avec les administrations, dans le traitement des documents contemporains, y compris dans le traitement des nouvelles technologies).

C'est pourquoi, il a été décidé de transférer vers Reims des versements entiers sur lesquels ne doivent plus être opérés de tris importants décelables à la lecture des répertoires, qui n'ont plus d'utilité administrative et qui sont immédiatement communicables au public ou communicables sur dérogation mais sans instruction sur pièces. S'ajoute à ces données, le fait que seront pris en compte les versements contenant aussi des dossiers ouverts sous la IV<sup>ème</sup> République. La périodicité des transferts a aussi été envisagée : ils auraient lieu 25 ans après un mandat présidentiel.

On peut estimer à une vingtaine de kilomètres, le métrage linéaire initial qui gagnera Reims en provenance de Fontainebleau vers 2000. Des tableaux sont élaborés par ministère recensant les cotes, les métrages, les dates extrêmes et quelques éléments descriptifs du contenu des versements qui seront déménagés.

Du Centre historique des Archives nationales (Paris), seront transférés sur Reims les fonds des présidents de la République (environ 2,5 km de dossiers), communicables quant à eux selon les termes de chacun de leurs protocoles de versement, et au moins un kilomètre de fonds autres concernant la V<sup>ème</sup> République.



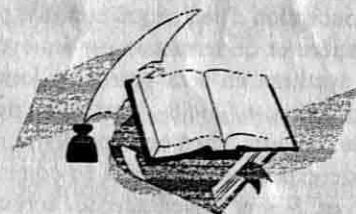
#### Fonds gérés par le ministère de la Défense

Une certaine cohérence a été recherchée avec les critères retenus par le ministère de la culture. Les

fonds transférés de Vincennes à Reims n'auront donc plus d'utilité administrative et lorsqu'il est déraisonnable de faire une autre coupure chronologique contenir des éléments antérieurs à la V<sup>ème</sup> République.

Viendront des services historiques de l'armée de terre, les archives du Secrétariat général de la Défense nationale postérieures à 1960, celles du cabinet ministériel, celles de l'état-major des armées et des organismes rattachés de la période 1950-1980 et celles de l'état-major de l'armée de terre (auparavant conservées à l'Îlot Saint-Germain).

Viendront des services historiques de l'armée de l'air, les archives techniques (direction du commissariat de l'air, bureau des programmes matériels, direction centrale du matériel, direction centrale des infrastructures aériennes), les dossiers plus que centenaires d'officiers ayant poursuivi leur carrière après 1958, les archives du commandement des écoles de 1945 à 1987, une importante collection photographique du centre d'études et d'interprétation de l'armée de l'air (couverture de tous les centres d'intérêt stratégique français dans le monde), les archives de la société Hispano-Suiza.



### BIBLIOTHÈQUE

La Maison de la Mémoire aura un espace de bibliothèque publique spécifique. Les fonds bibliographiques seront riches à terme de 80 000 volumes français et étrangers, sur support traditionnel ou numérique, dont 25 000 en accès direct. Les acquisitions d'ouvrages seront faites en concertation avec l'université de Reims pour répondre aux besoins des étudiants et des enseignants et pour gérer de la façon la plus rentable les collections de ces deux pôles de recherche rémois. Une partie de cet équipement sera réservée aux manuels et aux ouvrages scolaires de référence et les plus utiles dans le secondaire (ouvrages, périodiques, transparents pour rétroprojecteur, documentaires vidéos, CD-Rom). Le prêt extérieur de ces ouvrages sera étudié.

### LE SERVICE ÉDUCATIF

Le service éducatif de la Maison de la Mémoire doit d'abord recenser la place qu'occupe la V<sup>ème</sup> Répu-

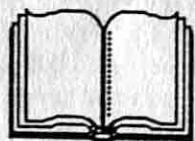


blique dans les programmes et les instructions officielles concernant l'histoire et l'éducation civique, tant pour les contenus que pour les horaires et les progressions. Il faut donc tenir compte de la diversité des besoins des enseignants de l'école élémentaire au lycée.

Professeurs et élèves sont confrontés aux problèmes non seulement de communicabilité mais surtout de choix que pose l'utilisation des archives dans l'enseignement de l'histoire du temps présent. Ils ont besoin de documents patrimoniaux qui ne soient pas de simples oeuvres de mémoire utilisées comme documents d'illustration, mais qui soient des documents à finalité pédagogique, qui permettent un fonctionnement pédagogique, appuyé sur un questionnement dégageant une problématique, atteignant un certain nombre d'objectifs, développant des compétences, mettant en oeuvre des activités correspondant à des situations d'apprentissage spécifiques aux différents niveaux d'enseignement.

Les thèmes de travail retenus pour les mois qui viennent sont :

- \* la mise en valeur pédagogique pour des visites de classes, de l'exposition " 1958 " qui sera présentée au grand public en octobre 1998 à Reims.
- \* l'aide à la conception d'une enquête menée par des élèves de première et de terminale sur les cycles de mémoire. La synthèse en sera présentée lors d'une table ronde du colloque " 1958 : république nouvelle ? république de toujours ? " en octobre 1998.
- \* un petit guide expliquant les règles de communication des archives, faisant l'inventaire des services qui seront mis à la disposition des enseignants et les conditions d'accès, invitant ceux-ci à exprimer leurs besoins.



#### CONCLUSION

La Maison de la Mémoire aura donc une existence et une activité bien avant que ses locaux ne soient ouverts : entretien de relations avec le milieu des chercheurs, avec l'université et le monde scolaire, préparation d'expositions, de colloques, de publications. Des rencontres sont aussi organisées avec des acteurs de la V<sup>ème</sup> République, des négociations pour entrées d'archives privées sont engagées. D'ores et

déjà a été commencé le classement et l'inventaire des archives du P.S.U. et il est envisagé d'éditer un guide sur les fonds des partis socialistes recensés et accessibles. Les services de consultation eux-mêmes ne devraient pas ouvrir au public avant l'an 2000-2001.

**Catherine DHÉRENT**, conservateur en chef, responsable de la préfiguration de la Maison de la Mémoire.

### CARNET BLANC

Deux de nos camarades nous permettent d'ouvrir une nouvelle rubrique. Souhaitons tous nos voeux de bonheur à :

Philippe Belseur (DESS 94-95) et Corinne, le 23 août ;

Cyrille Charreau (DESS 95-96) et Caroline, le 30 août.

### CONCOURS

Noubliez pas de retirer et de renvoyer votre dossier pour le concours d'attaché de conservation. La date limite de remise des dossiers a été fixée au 3 octobre le cachet de la poste faisant foi. Les épreuves se dérouleront les 13 et 14 janvier 1998.

Bonnes révisions.



### SORTIES DE RENTREE DE L'A.E.D.A.A.

Pour "jeter des ponts entre les promotions", l'Association des Etudiants et des Diplômés en Archivistique d'Angers (A.E.D.A.A.) vous propose de participer aux deux manifestations qu'elle organise les 18 et 19 octobre prochain à Angers.

*Samedi 18 octobre* : conférence de M. Guionie, co-directeur de la Reliure du Limousin sur le thème "la restauration du patrimoine écrit et graphique : présentation de l'atelier de la Reliure du Limousin".

*Dimanche 19 octobre* : jeu de piste pédestre à travers la capitale angevine, précédé d'un déjeuner rassemblant tous les participants.

### BULLETIN DE PARTICIPATION

(à retourner à Isabel Gilg, 6, rue de la Gare - 49100 Angers ou à remettre à Magali Levrard ou Emmanuelle Jouineau le 10 octobre au plus tard)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Etes-vous Angevin ?

Participation à la conférence et au rallye : OUI NON (rayer la mention inutile)

Nombre de personnes : ..... x 40 francs pour les adhérents = ..... francs  
x 50 francs pour les non adhérents = ..... francs

**A.E.D.A.A. - Association des Etudiants et des Diplômés en Archivistique d'Angers**  
11, bld Lavoisier - 49 045 Angers cedex 01

### BULLETIN D'ADHESION 1997-1998

(à retourner à Isabel Gilg, 6, rue de la Gare - 49100 Angers)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....

- 60 Frcs pour les étudiants (Licence, Maîtrise, D.E.S.S.)
- 100 Frcs pour les anciens élèves, les professionnels non issus de la formation, les personnes morales
- 50 Frcs pour l'abonnement annuel à ARCHIVORE sans adhésion



## Offres d'emploi

Le Bureau-Emploi dispose d'offres qui ne figurent pas dans cette présente liste. D'autre part, et pour rappel, les représentants des promotions ont en leur possession la liste de toutes les offres d'emploi régulièrement mise à jour. Il convient de s'adresser à eux pour les obtenir avec une enveloppe timbrée pour le retour.

Ville de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), attaché de conservation. Missions : direction du service, gestion des archives modernes, exploitation historique du patrimoine archivistique, développement des partenariats. Formation historique et archivistique, bonne maîtrise des outils bureautiques et informatiques : qualités relationnelles.

Archives municipales de Rennes, vacation de 2 mois, novembre-décembre 1997. Travail en série W. 5 000 francs nets/mois.

Ville de Saint-Brieuc, assistant de conservation. Missions : gestion des archives contemporaines, comptabilité du service, gestion du catalogue information, présence ponctuelle en salle de lecture. Formation historique et expérience dans le domaine archivistique, maîtrise de l'outil informatique et de l'outil documentaire, qualités relationnelles. Courrier manuscrit + CV + références et copies de diplômes + photo. Adresser candidature au plus tard le 25 septembre à M. le sénateur-maire de la ville de Saint-Brieuc, DRH, BP 2365, 22023 Saint-Brieuc cedex 1.

Office départemental des HLM de Seine-Saint-Denis, établissement public administratif, assistant qualifié statutaire pour service documentation-archives. Missions : recensement et tri des archives des services, traitement et identification des collections, sensibilisation des services à l'archivage ; recherches documentaires. Profil : DUT, connaissance des archives des collectivités territoriales, autonome, dynamique, polyvalence, pratique de la micro-informatique. Rémunération statutaire + régime indemnitaire. Candidature manuscrite + CV + photo à M. le Président de l'O.D.H.L.M. 93, 159, avenue Jean-Jaurès, BP 72, 93002 Bobigny cedex.



# COPIFAC

ON N'ARRÊTE PAS DE COPIER

PHOTOCOPIE LIBRE SERVICE • COPIE LASER COULEUR • PHOTOCOPIE INDUSTRIELLE

Le plus COPIFAC c'est :

les professionnels de la copie, un parc machine ultra-moderne, une réelle notion du service, avec le sourire...

- Photocopies LIBRE-SERVICE format A4, A3.
- Délais immédiats : ex : 10 dossiers de 50 pages, masticotés, reliés.
- Photocopies LASER-COULEUR.
- Photocopies INDUSTRIELLES.
- Prospectus, affichettes.
- Masticotage, encollage.
- Reliure à spirale ou à chaud.
- Plastification de documents.
- Pilage A4, A3.
- Service télécopie.
- Location machines à écrire.
- Impression sur Tee-shirt.

Jean-Noël GUGLIELMI

1, Rue du Haras

49000 ANGERS

TEL/41.20.08.16 / Fax:41.20.96.28

- 20 % pour tous les adhérents sur présentation de la carte de membre

## LA DESCRIPTION ARCHIVISTIQUE



Le Conseil international des Archives (C.I.A.) publiait en 1994 la *Norme générale et internationale de description archivistique*, connue sous le sigle anglophone ISAD/G. La parution de ce texte qui couronnait cinq ans de travail de la commission ad hoc sur les normes de description du C.I.A., inaugurerait la politique de normalisation des pratiques archivistiques internationales que promeut le Conseil et dont il a fait l'un des axes de sa politique pour les années à venir.

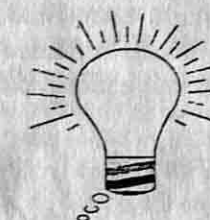
### I. La norme générale et internationale de description archivistique ou norme ISAD/G : une norme de description pour les échanges

La norme ISAD/G constitue le premier outil archivistique de portée internationale propre à aider archivistes et utilisateurs dans l'accès aux archives. Aux archivistes, elle offre une structure cohérente, concise et complète à la fois, de description des sources d'archives de toute forme, de tout support et de toute époque ; aux utilisateurs, un outil clair et homogène d'appréhension des sources archivistiques complexes et diversifiées.

ISAD/G se présente comme une structure type de description. Elle repose sur trois préalables

- \* la validité du concept de fonds et du principe de respect des fonds qui en découle ;
- \* la correspondance entre les niveaux de classement et les niveaux de description : à chaque niveau de classement intellectuel correspond un niveau de description ;
- \* la nécessité de la description à plusieurs niveaux : cette technique consiste à décrire chaque niveau de classement, du général au particulier, en adaptant l'information au niveau de description, et en liant entre

elles hiérarchiquement les descriptions. Couramment employée dans les instruments de recherche papier, cette technique est la plus souvent omise dans les bases de données où l'on se contente d'une description par unité d'indexation ou, au mieux, du chaînage de deux niveaux de description (dossier et fonds).



ISAD/G comprend 26 éléments de description répartis en 6 zones :

- \* la zone d'identification (minimum d'information indispensable pour identifier l'unité de description) ;
- \* la zone du contexte (origine et histoire de l'unité de description) ;
- \* la zone du contenu (présentation du contenu de l'unité de description après traitement) ;
- \* la zone des conditions d'accès et d'utilisation (possibilités d'accès des chercheurs à l'unité de description) ;
- \* la zone des sources complémentaires (copies ou documents ayant un lien avec l'unité de description) ;
- \* la zone des notes (toute information indispensable absente des zones précédentes).

S'appuyant sur le principe de respect des fonds, base de l'archivistique depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la norme ISAD/G prévoit deux dispositions pour le mettre en oeuvre dans la description :

- le chaînage hiérarchique des descriptions,



qui consiste à relier les unes aux autres les descriptions d'unités archivistiques organiquement liées entre elles;

- l'identification de l'origine, c'est-à-dire du contexte de production de l'unité archivistique décrite. Cette identification, prévue dans la zone 2 d'ISAD/G, intitulée "zone de contexte" requiert deux informations essentielles : le nom du producteur d'archives et l'historique ou la biographie de celui-ci.

La norme ISAD/G, qui prévoit l'intégration de cette information sur le contexte dans la description archivistique elle-même, admet néanmoins que la présentation du contexte d'origine, parce qu'elle est l'un des éléments essentiels du principe du respect des fonds, peut faire l'objet d'une description à part entière, complète et structurée, distincte de la description archivistique proprement dite, mais liée à elle. Telle est la raison d'être de la norme ISAAR diffusée en décembre 1996 par le Conseil international des Archives.



## 2. La norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ou norme ISAAR : une norme pour la description des producteurs d'archives

La norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles, ou ISAAR (CPF), ne se substitue pas à l'ISAD/G, mais la complète : ISAD/G règle la description des archives elles-mêmes, ISAAR celle de leurs producteurs.

La gestion distincte de l'information sur les archives et de celle sur leurs producteurs, dans des fichiers manuels ou automatisés, spécialisés, mais liés entre eux, assure une plus grande souplesse dans l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de

ces différentes descriptions qui peuvent être créées et modifiées sans incidence des unes sur les autres. De plus, en cas de producteurs multiples, on peut créer autant de liens que nécessaire entre une description d'archives et celle des différents producteurs ; à l'opposé, pour un fonds éclaté entre plusieurs lieux de conservation, une description unique du producteur pourra être liée aux différentes descriptions des parties composantes du fonds, où qu'elles se trouvent.

L'originalité de la norme ISAAR consiste à donner la description du producteur d'archives dans le cadre d'une notice d'autorité, telles qu'en gèrent les bibliothèques pour l'harmonisation de leurs vedettes auteurs ou matières.

Une description de producteurs d'archives comprend donc, à la fois, le contrôle d'autorité du nom utilisé et l'information historique ou biographique composant le contexte de production des archives concernées. ISAAR fixe les règles d'établissement de cette notice d'autorité archivistique sous ses deux aspects complémentaires.

Conformément à ISAAR, une notice d'autorité est structurée en trois zones :

- \* la zone du contrôle d'autorité (normalisation de la forme du nom propre conformément aux règles nationales en vigueur) ;
- \* la zone d'information (éléments nécessaires à la description du producteur d'archives) ;
- \* la zone des notes (information sur la rédaction de la notice d'autorité).



Sur un plan pratique, ISAD/G comme ISAAR ne se substitue pas aux normes nationales existantes (normes AFNOR et circulaires de la Direction des Archives de France), mais elles les coiffent et en définissent le cadre d'emploi.

On ne se laissera pas impressionner par le nombre d'éléments prévus par ISAD et ISAAR : tous figurent dans les instruments de recherche papier

traditionnels que nous réalisons ; en revanche, les bases de données des archives ignorent certains d'entre eux, en particulier le contexte de production, alors que cet élément est le seul qui établit la provenance, et donc l'appartenance au fonds, c'est-à-dire la possibilité, à travers le temps, d'exercer la critique historique sur les documents : les concepteurs de bases doivent donc y veiller.

## Conclusion

La mondialisation de la société de l'information implique davantage de coopération et d'échanges entre les pays et requiert l'adoption et l'adaptation régulière de procédures normalisées pour garantir la comptabilité et la transmissibilité des informations dans l'espace et dans le temps. Cette évolution, aujourd'hui universellement reconnue et comprise, intéresse au premier chef les archivistes, détenteurs des sources primaires du savoir, et médiateurs de ce savoir. Il leur appartient, à la fois, de conserver le patrimoine écrit, en collectant et préservant ce qui doit l'être, mais aussi de le mettre à disposition des utilisateurs présents et futurs, nationaux ou étrangers, spécialistes ou amateurs, qui tous ont droit d'accéder à cette information maintenant et demain. La norme de description archivistique ISAD/G et la norme sur les notices d'autorité archivistiques ISAAR (CPF), produites par le Conseil international des Archives, nous donnent des outils pour atteindre ces objectifs.

**Christine NOUGARET**, conservateur en chef chargé des relations internationales à la Direction des Archives de France, présidente du comité des normes de description du Conseil international des Archives.

## EXPOSITION

La municipalité de Meung-sur-Loire (Loiret) organise du 25 octobre au dimanche 2 novembre, une exposition ayant pour titre "Meung-sur-Loire : à la découverte de son histoire". Elle sera présentée à la salle des fêtes, rue du Pont.

Elle sera composée de la manière suivante :

- exposition des Archives départementales du Loiret intitulée "De la paroisse à la commune, un aspect de l'histoire du Loiret rural" ;
- une dizaine de documents des archives de la mairie soit : le plus vieux registre paroissial (1556-1581), un registre des "délibérations de l'hôtel de ville" datant d'avant la Révolution française, une ordonnance royale accompagnée de son sceau (1834), deux planches cadastrales (1808 et 1829), trois plans aquarellés de la mairie située à l'époque place du Martroi (années 1910) ;
- cartes postales et photographies de la ville datant du début du siècle jusqu'à nos jours ;
- trois panneaux d'affichage de poètes et d'écrivains qui ont vécu à Meung-sur-Loire : Jehan de Meung et Guillaume de Lorris (auteurs du *Roman de la Rose*), Gaston Couté (fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> siècle) et François Villon (poète emprisonné dans les oubliettes du château de la ville et libéré par Louis XI).

L'exposition sera ouverte au public tous les jours de 10 heures à 18 heures 30. Pour de plus amples renseignements, contactez Christophe Gandon à la mairie de Meung-sur-Loire au 02 38 46 94 98.

En espérant vous y voir venir nombreux.

Christophe GANDON, archiviste municipal de Meung-sur-Loire.



## LES ARCHIVES DE L'I.N.A. : PREMIER EPISODE

### Histoire d'une vocation

Quand on évoque l'I.N.A. (Institut national de l'Audiovisuel) en terme d'archives, on pense immédiatement à la conservation des images et des sons, au sens large, produits depuis la fin des années 1940 par les chaînes de télévision et de radio publiques : R.T.F., puis O.R.T.F. (Office de Radio et de Télévision française) entre les années 50 et 70, TF1 quand elle dépendait encore du service public (jusqu'à sa privatisation en 1987), Antenne 2 et FR3 (maintenant France 2 et France 3), Paris-Inter, puis les stations de radio de Radio-France, ainsi que RFI (Radio-France internationale).

L'audiovisuel public en France a été prolifique dès ses débuts après-guerre, et la création de l'I.N.A. en 1975 devait servir à sélectionner et à conserver ce que l'on considère aujourd'hui comme un véritable patrimoine intellectuel et artistique, du moins de la part des spécialistes en histoire de la communication. Il est vrai que l'invention de la radio, et surtout de la télévision, a révolutionné les modes de communication et d'information qui existaient alors, et la vie quotidienne de millions de gens s'en est véritablement trouvée bouleversée. Les informations, la musique et les feuilletons de radio, (ou la propagande de Radio-Paris et les messages codés de Radio-Londres sous l'Occupation), tout cela rendit ce média très populaire. Qui n'a pas retrouvé de vieux postes de T.S.F. chez ses grands-parents ? On les collectionne même aujourd'hui, certains étant de véritables objets d'art, en bois ouvragé des années trente, ou très kitsch avec des couleurs pétantes dans les années cinquante et soixante.

Quant à la télévision, elle représenta après les années sombres de la guerre et de l'Occupation, un espace de liberté et de création fantastique dans le domaine de la communication et du divertissement : les pionniers du premier journal télévisé des années 48-50 sont aujourd'hui des figures respectées, voire mythiques aux yeux des téléphages avertis. Les productions de fiction dramatique des années soixante et soixante-dix (dont certaines étaient réalisées en direct) furent le fleuron de ce nouveau média, et beaucoup sont devenues aujourd'hui des téléfilms ou séries cultes : *Belphégor* avec la mystérieuse Juliette Gréco, *Les Perses* d'Eschyle et leurs chœurs puissants (on se croirait dans un amphithéâtre antique), *Don Juan* revisité par Marcel Bluwal, les adaptations de nouvelles de Maupassant par Claude Santelli, les *Dames de la côte* de Nina Companeez, ou

bien encore l'incontournable *Thierry-la-Fronde* (Jean-Claude Drouot et ses collants), *Vidocq* et cette sympathique « crapule » de Claude Brasseur, etc (je laisse aux lecteurs le soin de se remémorer d'autres « bons » souvenirs de cette époque...) Et Nounours (« bonne nuit les petits ») ! On allait l'oublier, tout comme le moelleux dinosaure d'une île aux enfants qui reste dans l'imaginaire de toute une génération d'enfants : ah, Casimir, le gloubi-boulga et le refrain de *L'île aux enfants*. Ne dites pas que vous ne vous en rappelez plus ! Et les images très avant-gardistes de Jean-Christophe Averty, concoctées pour des programmes de fêtes de fin d'année, ou pour des spectacles exceptionnels d'Yves Montand ! Et le *Petit Rapporteur* de Jacques Martin et consorts...



L'I.N.A. a conservé ces « glorieux » moments de l'O.R.T.F., et ce sont des milliers de km de films, bandes vidéo et bandes audio qui sont aujourd'hui stockés dans des magasins répartis sur plusieurs sites en banlieue parisienne, dont les locaux de Bry-sur-Marne, qui sont d'ailleurs voisins des studios de la S.F.P. (Société Française de Production).

### Le dépôt légal

Depuis 1995, la loi sur le Dépôt légal audiovisuel oblige non seulement les médias de service public, mais toutes les chaînes de télévision en réseau hertzien, à déposer au moins un exemplaire de leur production à l'Inathèque, organisme qui dépend de l'I.N.A., et qui procède de cette loi. Le travail (très pointu) d'indexation de cette masse d'archives, assuré par des documentalistes chevronnés, s'est ainsi considérablement accru, puisqu'il s'applique désormais aux programmes de TF1, France Télévision, La Cinquième, Arte et Canal Plus, alors qu'auparavant seules les archives audiovisuelles publiques étaient traitées. Par contre, tous les programmes entièrement produits à l'étranger et qui sont diffusés en France sont exclus des versements ; seules les émissions

(dont les journaux d'information), séries, téléfilms et films de production française, ou avec au moins une co-production française, sont déposés. Les images des chaînes de télévision diffusées sur le câble ne font pas partie non plus des archives de l'Inathèque.

### Les techniques de conservation

Les moyens techniques de conservation ont fait des progrès considérables. La robotique et l'informatique ont rendu d'énormes services au personnel qui surveille la duplication d'images (grâce à des magnétoscopes cyclopéens, qui enregistrent plusieurs programmes à la fois), duplication destinée notamment à changer de type de support les bandes vidéo : il existe une multitude de types de cassettes vidéo, depuis les débuts de cette technique jusqu'à aujourd'hui, et il est nécessaire d'uniformiser les supports de lecture. Le « nettoyage » de certains programmes abîmés n'offrant pas une excellente qualité d'image ou de son, est réalisé au moyen d'appareils, consoles et autres machines de guerre qui prennent autant de place qu'une régie de production.

C'est cependant la numérisation qui offre des perspectives extrêmement intéressantes pour le stockage de l'ensemble des archives audiovisuelles : en effet, la compression de l'image et du son sous la forme de CD Rom spéciaux (appelés aussi CD Worms ; on peut déjà compresser plusieurs jours de programme radio sur un seul CD Worms), va permettre un énorme gain de place dans les magasins, et une consultation plus souple et confortable grâce à la logistique informatique. L'Inathèque, qui dispose d'un centre de consultation des archives à Paris, met à la disposition des chercheurs des cabines de visionnage équipées d'ordinateurs puissants transmettant sur leurs écrans et par leurs haut-parleurs images et sons, numérisés et compilés dans ces CD.

### Conditions de communication

Consulter des archives de l'I.N.A. n'est cependant pas une chose très facile pour quiconque s'intéresse à l'histoire de l'audiovisuel en France, car les procédures en vigueur sont passablement rigides et compliquées : il est nécessaire, en effet, dans le cadre d'une étude universitaire (maîtrise, D.E.A. et thèse sur l'histoire des médias et leur utilisation en général), d'établir des conventions très strictes entre le ou les départements de l'université concernée (histoire, sciences sociales, communication) et l'I.N.A. pour tous les documents archivés jusqu'en 1995, ou l'Inathèque pour ceux conservés à partir de cette date. La motivation du sujet d'étude, qu'il soit de type universi-

taire, ou réalisé par des spécialistes et destiné à une publication plus large, fait l'objet d'une enquête de la part des services de l'Inathèque, qui recense ainsi toutes les données relatives à la consultation : les sujets de recherche, les chercheurs eux-mêmes, la fréquence de consultation des programmes demandés, etc.



Mais il faut bien avouer que le simple quidam téléphage, qui ne conçoit pas forcément de projet d'étude sur sa série télé préférée (comme, par exemple, les inoubliables épisodes de *Châteauvallon* !), mais qui aurait plutôt la nostalgie de vieilles images, est finalement rejeté de ce système : il n'est pas sûr qu'il puisse un jour passer une convention entre lui-même et l'I.N.A., à moins de créer son propre institut de recherche... Il ne lui reste donc plus qu'à attendre les « Enfants de la télé » d'Arthur et du fameux Pierre Tchernia (un sacré pionnier de la télévision française, au même titre que les Sabbagh, Dumayet, Schaeffer et autres Desgraupes) pour se souvenir avec émotion des « Droits de réponse » de Michel Polac (quand TF1 ne s'appelait pas encore Bouygues), des conférences de presse et allocutions télévisées du général de Gaulle, de mai 68, du mur de Berlin qui part en morceaux, de la guerre du Golfe ou de celle de l'ex-Yougoslavie.

Et, si le désopilant (sic) Arthur lui est définitivement insupportable, il peut bien sûr créer son propre fonds d'archives avec un magnétoscope, mais également regarder d'autres émissions de télé consacrées à la télé, qui empruntent elles aussi à l'I.N.A. des extraits d'archives célèbres, ou tombées dans l'oubli : car l'I.N.A. n'a pas seulement vocation à conserver, il doit également ressortir de ses étagères, à la demande des médias du service public et du secteur privé, toutes images et bandes sonores pouvant servir à illustrer des émissions consacrées à des personnes disparues ou à des événements marquants, qu'ils soient de portée nationale et internationale, ou bien circonscrits au monde seul de la télévision et de la radio (quand l'audiovisuel se souvient de lui-même). Radio-France notamment, utilise régulièrement les archives de l'I.N.A. pour ses émissions, et cet organisme est de plus en plus sollicité par les médias eux-mêmes, et non plus seulement par les chercheurs.

L'important plan de restructuration qu'a connu



cette maison en 1996 a d'ailleurs mis l'accent sur l'aspect rentable qui doit désormais accompagner la diffusion de ses archives sur toutes les chaînes de télévision et de radio : chaque entreprise d'audiovisuel qui désire des extraits de documents est dorénavant obligée de payer une sorte de droit de location ou d'achat à l'I.N.A., alors qu'autrefois le service public pouvait accéder gratuitement à ses propres archives.

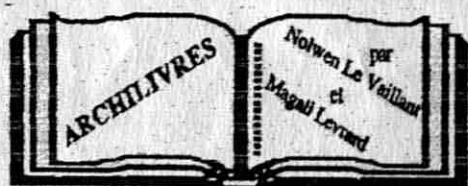
D'autre part, l'Institut met en valeur le patrimoine audiovisuel à travers des publications écrites (bulletins d'information, revues, ouvrages spécialisés), et commercialise des cassettes audio et vidéo d'émissions ou de fictions diffusées en majorité sur le service public (France-Culture entre autres). Il s'implique aussi dans la production de documentaires : on peut en effet régulièrement voir et entendre le nom de l'I.N.A. dans les génériques de fin de certaines émissions.

Ce premier volet était consacré aux archives audiovisuelles proprement dites, mais il faut savoir

que l'Inathèque recueille des fonds d'archives écrites en relation avec l'histoire de la télévision et de la radio en France. La seconde partie du « dossier I.N.A. » traitera en particulier d'un ensemble de papiers et de photographies déposés par une célèbre journaliste des années soixante et du début des années soixante-dix, Danielle Hunebelle : celle-ci produisit pour l'O.R.T.F. entre 1962 et 1974 plusieurs documentaires qui surprirent à l'époque pour leur grande nouveauté et liberté de ton, et elle introduisit brillamment en France le docu-drama, qu'elle utilisa notamment pour sa série de films « Jeux de société ».

*Suite au prochain numéro.*

**Emmanuelle JOUINEAU**, maîtrise histoire - archives 1996-1997.



Collection «Archives de la présidence de la République», Georges Pompidou, 19 juin 1969- 2 avril 1974, Paris Archives nationales, 271 pages, 250 francs.

M.-A. CORVISIER DE VILLELE, J.-Cl. DEVOS, *Guide des archives et sources complémentaires*, Vincennes, S.H.A.T., 1996, 321 pages.

Ce guide ouvre sur l'ensemble des séries du Service historique de l'Armée de Terre, de la prestigieuse série A (archives antérieures à 1792) à la série Y renfermant les documents individuels ou collectifs concernant le personnel. Toute recherche peut s'élargir grâce aux sources complémentaires.



**Dans le but de constituer l'Annuaire des diplômés de la formation en archivistique d'Angers, chacun est invité à remplir et à renvoyer rapidement le questionnaire joint au précédent numéro d'Archivore. Contactez-nous si vous ne l'avez pas eu.**

**Merci d'avance.**

Directeur de publication : Catherine Audren / rédactrice en chef : Isabel Gilg / Comité de rédaction : C. Audren, I. Gilg, M. Levrard, Sandrine Aufray / Dessins : Pierre-Yves Aigrault / Mise en page et conception graphique : I. Gilg, Hugues Courant.

Tirage : 120 exemplaires

A.E.D.A.A. 11, bld Lavoisier 49 045 Angers cedex 01

*Les articles n'engagent que leurs auteurs et ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation.*